

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal no 3/2013 **de la séance du 08 octobre 2013**

Il est 20h15. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

Président : M. Jean-Paul Yersin

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : M. Colin Rayroud
Mme Natacha Schopfer
M. Patrice Yersin
M. Florian Ziörjen

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

| |
|--|
| 1) Procès-verbal de la dernière séance du 25.06.2013 |
| 2) Communications du Bureau |
| 3) Communications de la Municipalité |
| 4) Préavis no 07/2013 Arrêté communal d'imposition 2014 |
| 5) Préavis no 08/2013 Adoption de la modification du règlement du plan de quartier « Pra » |
| 6) Préavis no 09/2013 Adoption du nouveau règlement et de la nouvelle convention intercommunale du SDISPE (service défense incendie et secours du Pays-d'Enhaut) |
| 7) Divers et propositions individuelles |

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 25.06.2013 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2) Communications du Bureau

Le Président donne lecture de la lettre de démission de la Municipale Mme Clairmonde Yersin pour la date du 30 juin 2014.

Les conseillers présents ont reçu la liste des membres du bureau et des commissions fixes mise à jour pour l'année 2013-2014.

Le Président informe l'assemblée que le Journal du Pays-d'Enhaut s'excuse d'avoir omis d'annoncer le pré-conseil dans le journal.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Le Groupe E est disposé à rencontrer les citoyens de Rougemont qui auraient le projet de développer la pose de panneaux solaires et/ou photovoltaïques. Avec ce système, l'électricité fabriquée peut être reconvertie avec Swissgrid.
- En accord avec le Groupe E, Tous les bâtiments communaux vont brûler du courant vert. Cela implique un léger surcoût d'environ CHF 1'800.- par année, qui devrait s'équilibrer avec les redevances.
- La BDG (Bergbahnen Destination Gstaad) annonce des mauvais résultats de l'hiver dernier soit, CHF 2.5 millions de déficit. Le conseil d'administration et la direction subit des immenses pressions pour réaliser des économies. Affaire à suivre.
- Une initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux a été déposée par la gauche avec probablement une votation en 2014 ou début 2015. L'incidence pour la commune de Rougemont serait de perdre CHF 1 mio par année de rentrées fiscales. Mme le Syndic encourage la population à lutter contre cette initiative, car l'enjeu est primordial et ce serait une catastrophe pour notre commune. Les pertes pour le canton se monteraient à plus de 200 mio. Pour réaliser le manque à gagner, cela se reportera sur les petits revenus.

Mme Clairmonde Yersin

- RAS

Mme Sonia Lang

- Un préavis sera présenté en décembre pour le subventionnement des études musicales, ceci afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi.
- Le restaurant le Braconnier a ouvert ses portes le 30 juillet dernier et cela se passe bien.

M. Frédéric Blum

- RAS

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Les travaux du séparatif du Pont-de-Pierre - montée de la gare sont terminés à quelques détails près. Cet assainissement amènera beaucoup moins d'eau claire dans la STEP.
- D'autres projets de séparatifs suivront l'an prochain.
- La liaison d'eau par le Revers entre Rougemont et Gérignoz arrive à son terme. Les 4 km de conduites sont posées, les fouilles remblayées, la charge de rassemblement est terminée, la charge de haute pression à Gérignoz est également achevée et les derniers appareillages sont en cours. Vendredi 11 octobre 2013, une entreprise spécialisée posera les prises sur les conduites en charge, comprenant 25 bars de pression. Cette opération sera impressionnante.

M. Rodolphe Turrian

- La 2^e étape des travaux de la route de la déchetterie n'ont pas encore débuté. Cela devrait se mettre en route d'ici 10 jours avec l'entreprise Grisoni pour une durée d'un mois environ.
- Suite aux intempéries de juillet, des mesures d'urgences ont été prises pour vider les ruisseaux de la Manche et des Ciernes Picats. Après négociation avec le SESA, il sera possible d'exploiter les 850m³ de gravier (en principe pas autorisé). Le gravier sera entreposé au Plan Pra et concassé pour l'entretien futur des chemins.

M. André Reichenbach

- Le comité d'organisation est très satisfait de la première édition du Pays au Festival des enfants.
- La passerelle des « Walkers » est terminée et invite chacun à aller s'y promener.

4) Préavis no 07/2013

Arrêté communal d'imposition 2014

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Sofie Weibull.

La discussion n'est pas demandée, l'objet est passé au vote.

Approuver l'arrêté communal d'imposition 2014 tel que présenté et de le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Est accepté par 29 OUI et 1 Absention

5) Préavis no 08/2013

Adoption de la modification du règlement du plan de quartier (RPQ) « Pra »

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Alexandra Yersin.

Mme Sarah de Siebenthal se soucie sur la vie du village et relève que s'il y a un point de vente au bas de village, la laiterie actuelle du village n'a plus lieu d'être à plus ou moins long terme. M. Frédéric Blum répond que le concept de la vente de fromage à la Laiterie a déjà changé depuis de nombreuses années. La formule composée d'une laiterie et d'une fromagerie n'a plus forcément raison d'être. Il est important d'avoir un rayonnement pour le produit la tomme de Rougemont et ses dérivés, c'est un fleuron du village. La Municipalité est sensible au fait de garder des commerces au village, que ce soit une laiterie, c'est discutable. Pour ce faire, la Municipalité s'est assurée avec la société de laiterie de la conservation à long terme du bâtiment et de l'utilisation de commerce.

Mme Michèle Genillard dit que le préavis concerne le plan de quartier et souhaite savoir par quel biais est réglementé la vente des produits sur le site de la fromagerie?

M. Frédéric Blum explique que l'aspect des produits du terroir figure dans le règlement. Par contre, la définition des produits exactement vendus est difficile à établir. Seront vendus les produits directement issus de la fromagerie, ils seront probablement complétés de produits de consommation de base (par ex, pommes de terre pour la raclette). Il faut pouvoir répondre à une demande. La Municipalité n'a pas voulu établir une liste, car devient vite complexe. L'outil

que la Municipalité a en main est le contrat de bail. Si une « superrette II » viendrait à se créer à cet endroit, La Municipalité va rester très attentive à ce sujet et peut mettre de la pression en négociant le loyer.

Mme Annie Schwitguébel se soucie pour la consommation, elle précise qu'à l'époque le Conseil a souhaité garder ce commerce au village. Peu à peu, la consommation s'est profilée en vendant les produits du terroir. La concurrence surtout au niveau des prix sera-t-elle correcte ?

M. Frédéric Blum dit qu'on a un producteur qui va également devenir vendeur et on a un acheteur qui est aussi vendeur pour la consommation. Pour toute transaction, il faut deux parties et c'est clair que le prix joue un rôle. La Municipalité est convaincue que dans l'intérêt de son bon fonctionnement la société de laiterie a tout intérêt à faire rayonner ses produits, non seulement à la fromagerie, mais également dans les commerces locaux. Après discussion avec le personnel de la consommation, M. Blum constate que ce n'est pas la même clientèle qui se rend à la consommation ou qui recherche le produit fromage.

M. Nicolas Blatti déclare que s'il n'y a aucune liste de produits autorisés ou aucunes restrictions, rien n'empêchera ce futur point de vente de tout vendre.

Selon Mme Annie Schwitguébel, nous n'avons pas un bassin de population très large pour que cela fonctionne à la satisfaction des commerçants.

Mme Sonia Lang annonce que l'on ne fait que rétablir un fait existant. La vente directe se fait depuis longtemps, même si cela n'avait pas été prévu dans les statuts de l'époque. La création de ce point de vente permettra de légaliser les ventes et le fait d'officialiser ne changera pas grand chose pour la consommation.

M. Nicolas Blatti dit que le rôle du conseil n'est pas de légitimer des actes hors la loi et ne valide pas cet argument.

Mme Michèle Genillard demande s'il est prévu de valoriser cette fromagerie, avec une capacité d'accueil ?

M. Frédéric Blum répond que dans les modifications le concept d'accueil et présentation sont également prévu.

M. Jean-Pierre Urweider interroge si la Municipalité a un moyen de contrôle pour rester dans le cadre et intervenir.

M. Frédéric Blum dit que ce sera le contrat de bail qui régleme le tout. Et il sera déjà revu après les travaux.

Le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Adopter la modification du règlement du plan de quartier « Pra »

Est accepté par 23 OUI, 2 NON, 5 abstentions

Donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la modification du règlement du plan de quartier « Pra ».

Est accepté par 23 OUI, 2 NON, 5 absentions

6) Préavis no 09/2013

Adoption du nouveau règlement et de la nouvelle convention de l'entente intercommunale du SDISPE

Le rapport favorable de la commission est lu par Vanessa Yersin.

La discussion n'est pas demandée, la proposition de la commission et le préavis municipal sont passés au vote.

Confirmer la fusion des corps des sapeurs-pompiers des Communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière telle que décidée par les conseils communaux du Pays-d'Enhaut en septembre et en octobre 2004.

Est accepté à l'unanimité

Adopter le nouveau règlement de l'Entente intercommunale du SDISPE (Service de défense contre l'incendie et de secours du Pays-d'Enhaut), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Est accepté à l'unanimité

Adopter la nouvelle convention de l'Entente intercommunale du SDISPE (Service de défense contre l'incendie et de secours du Pays-d'Enhaut), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Est accepté à l'unanimité

7) Divers et propositions individuelles

M. Stéphane de Siebenthal souhaite savoir si la Municipalité est toujours à la recherche d'une zone artisanale, industrielle ?

C'est un vaste sujet selon M. Frédéric Blum, ceci outre la lex weber et la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Actuellement, nous sommes mieux lotis avec le PGA en vigueur, qu'avec un PGA modifié par rapport à des surfaces constructibles, mais pas pour les zones artisanales. L'idée de la Municipalité est de travailler avec le PGA actuel, sous forme de modifications partielles au besoin. Le délai pour travailler sur le nouveau PGA est fixé en 2018. Une proposition a été faite au canton avec différents secteurs, ce dernier demande à justifier les nécessités régionales. Du coup, le zonage ne sera pas rapide.

Mme Alexandra Yersin demande pourquoi le domaine des Plan Pra ne figurait pas dans la liste des soumissions des domaines communaux ?

Mme Sonia Lang répond que ce n'est pas un alpage et que le bail vient d'être signé.

M. Hans-Ueli Mösching souhaite savoir combien de temps encore les panneaux de coffrage vont rester au milieu du village, qui sont en place depuis deux ans déjà ?

M. Frédéric Blum prend bonne note de cette remarque.

Mme Stéphanie Graf interroge ce qu'il en est au sujet du projet de trottoir devant chez Silver Sport ?

PV du 08 octobre 2013

M. Rodolphe Turrian répond que le dossier avance, les courriers ont été adressés au Canton. Le locataire, Lorenz Bach, n'y voit pas d'inconvénients, mais les discussions se poursuivent avec le propriétaire.

Il est 20h55 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 15 octobre 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Yersin

Daphné Waser